

Objectif de la formation

Cette licence professionnelle permet de former en un an des professionnels qui auront une double compétence alliant le génie des procédés aux sciences pharmaceutiques.

Le but de cette licence professionnelle est de former des spécialistes aptes à intervenir sur toutes les étapes de production d'un principe actif, d'un médicament ou d'un produit cosmétique.

Profil de votre futur collaborateur

Avant

Il doit être titulaire :

- d'un DUT (Chimie, Génie Chimique-Génie des Procédés, Génie Biologique) ou BTS (chimie),
- d'un DEUST,
- ou avoir validé une 2ème année de Licence Scientifique ou Technologique.

Après

A l'issue de cette formation, il aura les compétences pour assurer des fonctions d'exécution de haut niveau ou d'encadrement dans les activités :

- de conception
- de validation
- de conduite et de contrôle de procédés de production de principes actifs
- de formulation de médicaments ou produits cosmétiques.

L'alternance

1 semaine dans votre entreprise
du 5/09/2011 au 9/09/2011

28 semaines de formation à l'IUT
(dont 3 semaines de congés ou de travail en entreprise)
du 12/09/2011 au 24/03/2012

14 semaines dans votre entreprise
du 26/03/2012 au 29/06/2012

1 jour de formation à l'IUT (entre le 2/07/12 et le 6/07/2012)

8 semaines dans votre entreprise
du 9/07/2012 au 04/09/2012

Organisation de la formation

Du 5 septembre 2011 au 7 septembre 2012
- 23 semaines dans votre entreprise + 140h de projet
- 410 heures de formation universitaire de haut niveau alliant théorie et pratique

UE1 - Enseignements Généraux (116 h)

Communication	21 h
Anglais	27 h
Structure organisationnelle	28 h
Informatique	28 h
Notions économiques	12 h

UE2 - Pharmacie Industrielle (128 h)

Organisation de la production	12 h
Contrôle qualité	20 h
Assurance qualité	28 h
Ingénierie, sûreté pharmaceutique, contrôle commande	26 h
Système de production d'eau pharmaceutique	13 h
Formes pharmaceutiques	16 h
Synthèse des principes actifs	13 h

UE3 - Procédés Pharmaceutiques - partie 1 (91 h)

Génie des séparations appliquées aux médicaments 1	27 h
Génie des séparations appliquées aux médicaments 2	22 h
Procédés de formulation pharmaceutiques	28 h
option :	
Génie chimique théorique	14 h
Microbiologie	14 h
Equipement GC	14 h

UE4 - Procédés Pharmaceutiques - partie 2 (75 h)

Génie des procédés des réacteurs	29 h
Réacteurs chimiques et biochimiques	22 h
Génie des procédés	24 h

UE5 - Projet

Projet tutoré (étude pour l'entreprise)	140 h
---	-------

UE6 - Stage

Stage entreprise - 23 semaines

Coût

Frais pédagogiques : 3 750 euros

• Rémunération :

- La rémunération est calculée en pourcentage du SMIC pour les jeunes de moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi 26 à 45 ans : SMIC ou % de la rémunération
- Demandeurs d'emploi de 45 ans et plus : dans la limite du SMIC

(Voir toutes les aides financières au dos)

Lieu de la formation

IUT Nancy-Brabois
Département Génie Chimique et Génie des Procédés
Le Montet - Rue du Doyen Urion
54600 Villers lès Nancy

Faculté de Pharmacie
5 rue Albert Lebrun
54000 NANCY

Renseignements pédagogiques

Jean-Christophe APPERT-COLLIN
Maître de Conférences
jean-christophe.appert-collin@iutnb.uhp-nancy.fr
Tél : 03 83 68 25 10 ou 03 83 68 25 14

Contact Entreprises

Frédérique SALMON
03 83 68 28 59
frederique.salmon@nancy-universite.fr

Nancy-Université Formation Continue
32 rue de Saurupt
BP 60289
54005 NANCY CEDEX
www.fc.nancy-universite.fr

Le contrat en alternance pour réussir votre recrutement

- **Vous pouvez en bénéficier**

Au même titre que les entreprises du secteur privé, du secteur marchand et associatif.

- **Qu'est-ce qu'un contrat de professionnalisation ?**

C'est un véritable contrat de travail associant formation et travail en entreprise. Il permet l'acquisition d'une certification professionnelle reconnue.

Ce contrat est, soit un CDD de 6 à 12 mois (durées supérieures possibles si accord de branche), soit un CDI.

Quels publics peuvent être recrutés ?

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits au Pôle Emploi.

- **Un tuteur au sein de votre entreprise**

C'est vous qui décidez s'il est nécessaire, mais certaines branches professionnelles le rendent obligatoire.

En tant qu'employeur, vous pouvez être tuteur ou bien désigner un salarié qualifié de votre entreprise.

Le tuteur participe aux différentes étapes du contrat de professionnalisation.

- **Quel est votre intérêt ?**

La personne que vous accueillerez en contrat de professionnalisation va s'imprégner de la culture de votre entreprise, du projet, des méthodes et ainsi, correspondre à vos attentes.

C'est, pour vous, le moyen le plus sûr de recruter un cadre dans les meilleures conditions.

Vos avantages financiers

Les cotisations sociales patronales exonérées

Pour plus d'informations, sur les nouveaux décrets d'avril 2011, connectez-vous sur ce lien :

www.localtis.info et cliquez sur l'onglet dossier

Le Pôle Emploi offre une aide forfaitaire

- 200 euros par mois sur la durée de l'action de professionnalisation, avec un plafonnement à 2 000 euros, pour l'embauche de demandeurs d'emploi inscrits, de 26 ans et plus, ayant des difficultés d'insertion dans un emploi durable.

L'OPCA peut prendre en charge

- Le coût de la formation :

Forfait minimum : 9,15 euros/heure pour couvrir les frais pédagogiques, les rémunérations, les cotisations et contributions légales, les frais de transport et d'hébergement (ou voir accords de branche).

- Les dépenses liées au tutorat :

- Forfait de 15 euros/ heure de formation dans la limite de 40 heures.
- Forfait de 230 euros par mois (plafonné à 6 mois) pour compenser les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale.

Vous pouvez imputer sur le plan de formation

Si les dépenses ne sont pas totalement couvertes par l'OPCA sur la collecte «professionnalisation», vous pouvez imputer la différence sur votre plan de formation.

Aide complémentaire

Allouée par l'AGEFIPH pour l'embauche d'un travailleur reconnu handicapé.

Conseil

contactez votre OPCA pour le montage du dossier et la vérification de la prise en charge.

entreprises & alternance

LICENCE PROFESSIONNELLE

INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

SPÉCIALITÉ

GÉNIE DES PROCÉDÉS PHARMACEUTIQUES

EN ALTERNANCE